

CMA FORMATION

 **LÉZIGNAN-CORBIÈRES**

Guide de l'apprentissage

➤ **Version janvier 2026**

SOMMAIRE

Bienvenue	3
Le réseau CMA Formation en Occitanie.....	4
Vision, engagements et valeurs	5
Message du directeur	6
Informations générales.....	7
Les principes de l’alternance	9
Démarche qualité	10
Les aides au recrutement	11
Le contrat d’apprentissage	12
Devenir apprenti	13
Organisation générale	2
L’organisation de la formation.....	2
Le document de liaison.....	3
Le maître d’apprentissage	4
Le professeur référent.....	5
Les équipes pédagogiques.....	6
Les outils pédagogiques.....	7
La vie au CFA	8
Accompagnement des apprentis	10
L’accompagnement des jeunes en situation de handicap	11
Procédure d’accueil des jeunes en situation de handicap	12
Les aides à destination des apprentis	13
Les droits et les devoirs des apprentis	14
Mobilité internationale.....	15
Concours métiers	16
L’égalité professionnelle.....	17

Bienvenue

Bienvenue à CMA Formation Lézignan-Corbières, centre de formation de référence dans le domaine de la formation aux métiers de l'artisanat !

Avec notre engagement constant envers l'excellence éducative, notre mission principale est de former la prochaine génération d'artisans, de techniciens et de professionnels qualifiés qui façonneront l'avenir de l'artisanat. Nous offrons une large gamme de formations du niveau 3 au niveau 5, afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque apprenant.

Rejoindre CMA Formation Lézignan-Corbières, c'est choisir l'excellence, l'innovation et l'avenir. Que vous ayez déjà une passion pour les métiers de l'artisanat ou que vous soyez à la recherche d'une nouvelle voie professionnelle stimulante, nous sommes là pour vous aider à réaliser vos aspirations et à développer vos compétences.

Nous sommes convaincus que votre parcours parmi nous sera une expérience enrichissante, riche en découvertes, en apprentissages et en opportunités. Au nom de toute les équipes de CMA Formation Lézignan-Corbières, nous vous souhaitons un séjour mémorable au sein de notre centre de formation.

Le réseau CMA Formation en Occitanie

CMA Formation, le centre de formation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Occitanie, est le partenaire idéal pour réussir votre orientation ou réaliser vos projets !

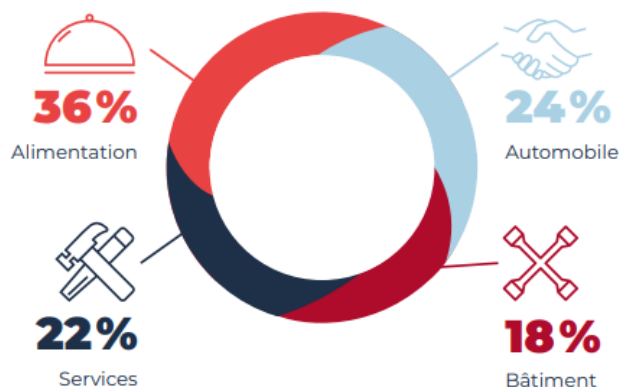
Nos équipes vous accompagnent pour définir votre projet et vous guident vers la formation la plus adaptée à votre profil, vos envies et votre situation professionnelle.

Notre mission est de former la prochaine génération d'artisans, de techniciens et de professionnels qualifiés qui façonneront l'avenir de l'artisanat.

Que vous soyez futur apprenti, étudiant, artisan, salarié, conjoint collaborateur, demandeur d'emploi ou en reconversion professionnelle, trouvez la formation adaptée parmi notre offre qualifiante, du CAP à la Licence professionnelle, en apprentissage ou en formation professionnelle continue.



➤ Par secteur



➤ Par niveau

73 %

NIVEAU 3

CAP, Certificat de spécialisation et équivalent

21 %

NIVEAU 4

Baccalauréat et équivalent

6 %

NIVEAUX 5 ET 6

Bac + 2 / Bac + 3 et équivalent

Leader de l'apprentissage dans l'artisanat



+ de 170
DIPLOMES



9 200
APPRENTIS INSCRITS
dans nos établissements
CMA Formation
en 2024/2025



583 071
HEURES DE
FORMATION
en 2024



81,4%*
DE RÉUSSITE
aux examens



50
MÉTIERES
de l'artisanat



17 637
STAGIAIRES
de la formation
professionnelle
en 2024



83,6%*
DE SATISFACTION
au sein des centres
CMA Formation



84,4%*
DES DIPLOMÉS
CMA Formation
trouvent un emploi ou
poursuivent leurs études
dans les 6 mois

Vision, engagements et valeurs

Vision

CMA Formation est un acteur reconnu et sollicité pour la diversité de son offre de formation, la qualité et l'adaptabilité de ses prestations de formation aux métiers de l'artisanat, qu'elles soient initiales ou continues, de longues ou de courtes durées, grâce à la puissance combinée de :

- son expertise des métiers de l'artisanat ;
- son expertise dans l'ingénierie et le financement de projets de formation multimodaux ;
- son expertise des technologies digitales en formation ;
- sa capacité à qualifier ou à certifier les compétences.

Engagements

- Favoriser la réussite de nos apprentis ;
- Accompagner les publics en situation de handicap ;
- Développer des méthodes d'apprentissage novatrices ;
- Promouvoir l'accompagnement social et professionnel ;
- Individualiser les parcours de formation ;
- Concevoir des ressources pédagogiques variées ;
- Proposer des outils interactifs.

Valeurs

- Engagement
- Esprit d'équipe
- Créativité
- Plaisir
- Excellence



Choisir nos formations, c'est
bénéficier de l'expertise
de formateurs certifiés

Message du directeur

C'est avec une grande joie que je vous souhaite la bienvenue au sein de notre centre de formation ! En ma qualité de directeur, je suis heureux de vous accueillir dans notre grande famille de l'artisanat.

Les secteurs des métiers de l'artisanat sont des secteurs dynamiques, et en constante évolution. Au cœur de notre mission, nous avons le privilège d'accompagner les jeunes dans leur parcours d'apprentissage, de leur transmettre les compétences essentielles, et de les préparer pour des carrières prometteuses au sein des métiers de l'artisanat. En cela, notre collaboration étroite avec les entreprises est cruciale : elle est la pierre angulaire de la formation d'une génération de professionnels hautement qualifiés. Ensemble, nous façonnons un avenir où l'apprentissage et l'innovation sont intimement liés.

Dans ce guide, vous trouverez une mine d'informations utiles pour faciliter votre communication avec notre CFA. Vous y découvrirez les valeurs qui guident notre action, les ressources mises à votre disposition, les équipes dévouées qui vous accompagneront tout au long de votre formation, et bien plus encore.

Au nom de toute l'équipe de CMA Formation, je vous souhaite un parcours d'apprentissage mémorable au sein de notre établissement. Que cette expérience vous inspire, vous enrichisse, et vous conduise vers un avenir brillant dans le monde de l'artisanat.

Bienvenue dans l'Artisanat, Première Entreprise de France.

Bienvenue à CMA Formation Lézignan-Corbières.



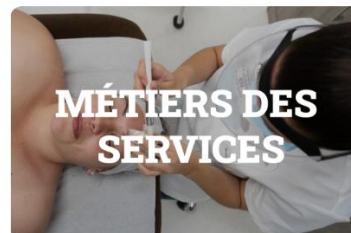
“Votre aventure commence aujourd'hui, et elle sera riche en découvertes, en défis stimulants et en opportunités de croissance personnelle et professionnelle. Vous êtes le futur de l'Artisanat, et nous sommes impatients de vous voir grandir, apprendre, et briller au sein de notre grande famille.”

Mohamed OUBALKASSAM
Directeur

Informations générales

Nos secteurs d'activités

A CMA Formation Lézignan-Corbières, nous formons des apprenants dans trois principaux secteurs d'activités :



Nos formations (sur le site de Lézignan-Corbières)

ALIMENTATION	MÉTIERS DE L'ALIMENTATION	MÉTIERS DE L'AUTOMOBILE	MÉTIERS DES SERVICES
	Boucherie / Charcuterie CAP Boucher - Niv. 3 CAP Charcuterie-traiteur - Niv. 3 BP Boucher - Niv. 4	Automobile CAP Maintenance de véhicules Option motocycles - Niv. 3 CAP Maintenance de véhicules Option voitures particulières - Niv. 3 Bac Pro Maintenance de véhicules Option voitures particulières - Niv. 4 BTS Maintenance des véhicules Option A voitures particulières - Niv. 5 TFP Réceptionnaire après-vente véhicules légers - Niv. 5 TFP Technicien expert après-vente automobile - Niv. 5	Coiffure CAP Métiers de la coiffure - Niv. 3 BP Coiffure - Niv. 4 BM Coiffeur - Niv. 5
	Boulangerie / Pâtisserie CAP Boulanger - Niv. 3 CAP Pâtissier - Niv. 3 CS Pâtisserie de boutique - Niv. 3 BP Boulanger - Niv. 4	Carrosserie CAP Carrossier automobile - Niv. 3 CAP Peintre automobile - Niv. 3 Bac Pro Carrossier peintre automobile - Niv. 4	Esthétique CAP Esthétique cosmétique parfumerie - Niv. 3 BP Esthétique cosmétique parfumerie - Niv. 4 BM Esthéticien cosméticien - Niv. 5
RESTAURATION - HÔTELLERIE*	Cuisine CAP Cuisine - Niv. 3 BP Arts de la cuisine - Niv. 4 Service / Hôtellerie CAP Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria) - Niv. 3		Commerce CAP Équipier polyvalent du commerce - Niv. 3 Bac Pro Métiers du commerce et de la vente Option A animation et gestion de l'espace commercial - Niv. 4 BTS Management commercial opérationnel - Niv. 5

Catalogue régional



Jours et horaires d'accueil

Réception du public : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 puis de 13h15 à 17h15.

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 puis de 13h15 à 17h15.

Nous contacter

Courrier : 22 Avenue des Genêts, 11 200 LEZIGNAN-CORBIERES

☎ Tél : 04 68 11 22 00

✉ Mail : info@cfai-aude.fr

Moyens d'accès

- En train
La ville de Lézignan-Corbières est accessible en train. La gare est située à 20 minutes à pied du CFA. Télécharger l'assistant SNCF sur votre smartphone pour rechercher votre itinéraire, connaître les horaires et les tarifs.
- En bus
L'établissement est accessible en bus de ville. L'arrêt de bus est situé à 50m de l'entrée. Les titres de transports sont disponibles sur l'application LIO.
- En voiture
Depuis Narbonne ou Carcassonne, prenez l'autoroute A9 ou la route départementale D613 en direction de Lézignan-Corbières. Une fois à Lézignan-Corbières, suivez les indications vers l'avenue des Genêts.

Parkings

L'établissement est équipé de plusieurs parkings pour le stationnement des voitures, motos et vélos.

Restauration

Un self-service est à votre disposition dans l'enceinte du centre de formation.

Hébergement

L'établissement est équipé d'un internat d'une capacité d'accueil de 180 lits.

Conditions d'accessibilité handicap

Établissement conforme aux règles en vigueur concernant les établissements recevant du public (ERP).

Places de parking réservées aux personnes handicapées.

Actualités

Suivez l'actualité de l'établissement sur notre site internet et nos réseaux sociaux.



Plaquette descriptive



Les principes de l'alternance

Un premier pas dans le monde du travail

La formation par alternance, c'est l'apprentissage d'un métier après la signature d'un contrat de travail entre l'apprenant, l'entreprise et le centre de formation.

L'apprenant travaille à temps partagé en entreprise et au centre de formation conformément au calendrier d'alternance qui lui est remis en début de formation.

L'apprenant quitte le milieu scolaire pour intégrer le monde du travail et devient salarié sous le régime de la sécurité sociale. Il reçoit un salaire, n'a plus de vacances scolaires mais bénéficie de congés payés.

Qui finance la formation ?

Dans Les OPCO (opérateurs de compétences) sont les organismes agréés par l'Etat et chargés de vous accompagner dans vos besoins de formation.

Ils assurent le financement des formations professionnelles par alternance selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles.

Ils financent les premiers équipements des apprenants.

Les OPCO favorisent aussi la montée en compétence et la transition professionnelle des salariés.

Ils conseillent les petites et moyennes entreprises en réalisant avec les employeurs des diagnostics sur les besoins en formation.

Ils enregistrent également les contrats d'apprentissage. Par l'intermédiaire de l'OPCO, vous êtes donc un acteur du financement des formations.



En savoir +



Démarche qualité

Notre engagement

L'établissement est engagé dans une démarche qualité visant d'une part, la satisfaction des besoins des apprenants et des entreprises, d'autre part, l'amélioration continue dans notre fonctionnement.

Le personnel, à tous les niveaux, est acteur de la démarche qualité et contribue à l'atteinte des objectifs de l'établissement. La démarche qualité permet ainsi:

- d'améliorer l'efficacité et l'efficience de nos activités ;
- d'être rigoureux dans les méthodes de travail ;
- de formaliser le savoir-faire ;
- d'améliorer la satisfaction des clients (apprenants et entreprises) et des autres parties intéressées (financeurs, partenaires, etc) ;
- de renforcer l'image de l'établissement auprès de nos partenaires.

La certification Qualiopi

La CMA Occitanie a obtenu le renouvellement de ses certifications (Qualiopi et Certif'Région) pour ses actions de formation par apprentissage, de formation professionnelle, de validation d'acquis de l'expérience et ses bilans de compétences.



Avec ces certifications, nous poursuivons notre chemin pour toujours mieux vous satisfaire ! Nous garantissons notamment :

- ☑ Une information précise et détaillées sur nos formations proposées ;
- ☑ La prise en compte de vos besoins ;
- ☑ Un accompagnement personnalisé tout au long de votre formation ;
- ☑ Des intervenants pédagogiques experts dans leur domaine et formés régulièrement ;
- ☑ Un accompagnement socio-professionnel ;
- ☑ La communication de nos indicateurs de performance.

Tous nos résultats



Les aides au recrutement

L'aide pour l'embauche d'un apprenti

Il s'agit d'une aide pour accompagner financièrement les employeurs qui recrutent en contrat d'apprentissage. Cette aide s'applique aux contrats conclus entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025. Elle est versée uniquement au titre de la première année d'exécution du contrat. Toutes les entreprises sont éligibles à cette aide, sous conditions. Notez que des conditions supplémentaires s'appliquent aux entreprises de plus de 250 salariés.

Conditions

Pour bénéficier de l'aide, il est nécessaire de remplir plusieurs conditions :

- le contrat doit être un contrat d'apprentissage ;
- le contrat doit être conclu entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026 ;
- l'alternant doit préparer un diplôme ou un titre à finalité professionnelle inférieur ou égal au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles (master, diplôme d'ingénieur, etc.).

Montant

Le montant de l'aide s'élève à 5 000 euros maximum. Pour percevoir cette aide, vous devez déclarer l'embauche de votre apprenti à l'Opérateur de Compétences (OPCO) désigné selon votre domaine ou secteur d'activité.

L'aide est versée automatiquement par l'Agence de services et de paiement (ASP) tous les mois pendant la première année du contrat d'apprentissage, avant le paiement du salaire. Votre avis de paiement est consultable sur la plateforme SYLAé.

L'exonération de charges sociales

Les rémunérations des apprentis bénéficient de la réduction générale de cotisations renforcée.

L'exonération des cotisations salariales spécifique aux contrats d'apprentissage du secteur privé est limitée à 79 % du Smic en vigueur au titre du mois considéré.

Les aides spécifiques à l'embauche pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés

Les employeurs qui choisissent de recruter un apprenti reconnu travailleur handicapé bénéficient d'aides spécifiques :

- **Pour les employeurs du secteur privé** : l'aide à l'embauche en contrat d'apprentissage d'une personne handicapée proposée par l'Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées). Le montant maximum de l'aide est de 3 000 euros ;
- **Pour les employeurs de la fonction publique** : l'indemnité d'apprentissage en cas de recrutement d'une personne handicapée avec une prise en charge par le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) du coût salarial chargé de l'apprenti à hauteur de 80 %, la prise en charge des frais de formation dans la limite d'un plafond de 10 000 euros par année de scolarité, la prime d'insertion si l'employeur conclut avec l'apprenti un contrat à durée indéterminée à l'issue de sa période d'apprentissage. Son montant est de 4 000 euros.

Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un accord de travail conclu entre un employeur et un apprenti. Son objectif est de permettre aux jeunes de recevoir une formation complète, qui mêle enseignement général, théorique et pratique. Cette formation aboutit à l'obtention d'un diplôme d'état ou d'un titre professionnel officiellement reconnu et enregistré dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Qui peut signer un contrat d'apprentissage ?

Tous les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus peuvent conclure un contrat d'apprentissage (dès quinze ans sous réserve d'avoir terminé le cycle secondaire).

Dérogations à l'âge maximum

Il n'y a pas d'âge maximum dans les cas suivants :

- Apprenti reconnu travailleur handicapé ;
- Apprenti envisageant de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme ;
- Apprenti inscrit en tant que sportif de haut niveau ;
- Apprenti n'ayant pas obtenu son diplôme et concluant un nouveau contrat avec un autre employeur pour se présenter de nouveau à l'examen

La durée du contrat

De 6 mois à 3 ans selon le diplôme préparé (+1 an pour les travailleurs handicapés et sportifs de haut niveau). Cette durée peut être adaptée pour tenir compte du niveau initial de compétence de l'apprenti ; la durée maximale est celle du cycle de formation suivie, augmentée d'une année maximum, sans pouvoir être portée à plus de 4 ans lorsque la qualité de travailleur handicapé est reconnue à l'apprenti ou lorsqu'il est inscrit sur la liste officielle des sportifs de haut niveau.

La rémunération des apprentis

La rémunération de l'apprenti dépend de son âge et augmente chaque année civile supplémentaire de son contrat.

En savoir +



Devenir apprenti

La phase de pré-inscription

L'outil Net YParéo est au cœur de votre parcours. Il s'agit d'un système de gestion intégré dédié à la formation professionnelle et à l'apprentissage. Grâce à Net YParéo, vous pouvez gérer et suivre en temps réel l'ensemble de votre processus de candidature. Dès votre première interaction avec nous, Net YParéo facilite votre inscription, la soumission de vos documents et le suivi de votre dossier. Il vous offre une interface intuitive pour que vous puissiez, en quelques clics, connaître l'avancement de votre candidature, les étapes restantes et les éventuels retours de nos équipes.

La phase entretien et positionnement

Dès lors que votre pré-inscription est effectuée, vous serez convoqué pour une session d'entretien et de test de positionnement. Un dossier de candidature vous sera remis avant ce rendez-vous. Il sera à compléter et à apporter lors de votre entretien.

Pensez à rechercher votre entreprise

Votre inscription ne sera finalisée qu'à la réception de votre contrat d'apprentissage signé par toutes les parties (entreprise, apprenti ou représentant légal) par nos services et sous réserve des places disponibles.

Aussi, en parallèle de vos démarches de candidature, nous vous encourageons à démarrer activement votre recherche d'entreprise. Pour optimiser vos chances de décrocher un contrat, notre équipe vous accompagne dans vos démarches et pourra diffuser votre candidature à notre réseau d'entreprise. Des ateliers d'aide à la recherche d'entreprise sont également régulièrement programmés pour vous accompagner dans votre recherche d'entreprise.

Ateliers d'aide à la recherche d'entreprise

Le CFA met en place des ateliers d'aide à la recherche d'entreprise à partir du mois de mars jusqu'au mois de décembre si vous n'avez pas encore signé de contrat. Nos équipes vous conseillent et vous guident dans la rédaction de votre CV et lettres de motivation. Lors de simulations d'entretiens d'embauche, vous mettez en pratique des techniques de présentation et de motivation.

Préparer son entrée en apprentissage

Tout au long de l'année, des sessions de Prépa'Apprentissage sont organisées. Elles visent le renforcement de la confiance en soi et des savoir-être, l'optimisation de vos recherches en utilisant différentes plateformes de recherche d'emploi et en développant votre réseau professionnel. Ces sessions de Prépa'Apprentissage vous donnent les clés indispensables pour une recherche d'entreprise efficace.

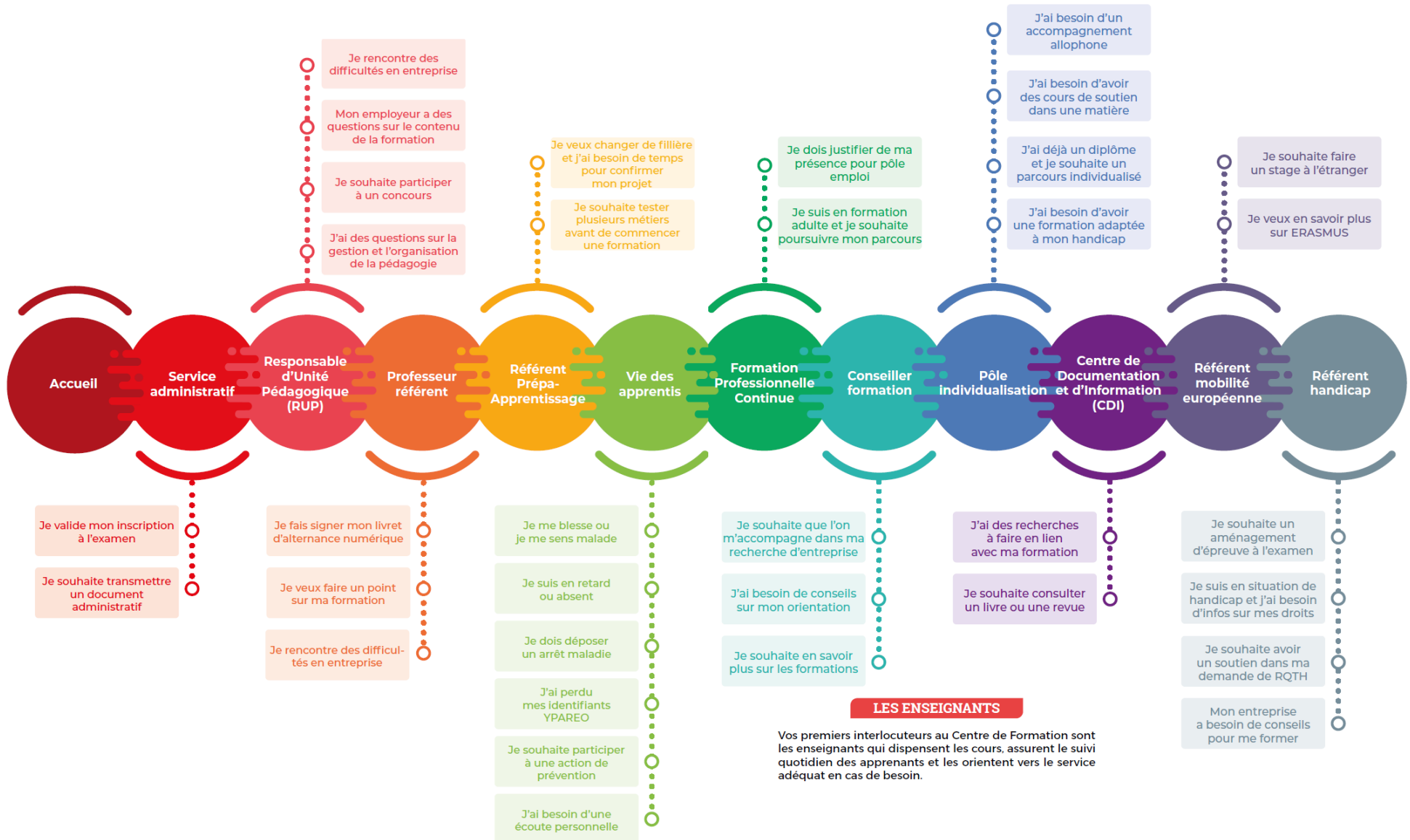
L'obligation de scolarité des moins de 16 ans

La législation en vigueur impose aux publics de moins de 16 ans d'être scolarisée et donc d'être affecté à un établissement scolaire de rattachement. Ainsi, si votre projet d'apprentissage n'aboutissait pas, une continuité de votre parcours sera garantie au sein de cet établissement.

Je me pré-inscris



Organisation générale



L'organisation de la formation

L'organisation de la formation est un processus soigneusement orchestré qui vise à préparer les futurs professionnels de l'artisanat.

L'alternance

Le cœur de la formation réside dans le principe de l'alternance. Les apprentis alternent entre des périodes d'enseignement théorique dispensées au CFA et des périodes de formation pratique en entreprise. Cette alternance permet aux apprentis de mettre en pratique leurs connaissances immédiatement sur le terrain.

La prise en charge de l'apprenti au CFA

Au CFA, les apprentis sont pris en charge par une équipe. Cette équipe comprend la direction du CFA, l'administration, le service orientation et une équipe de professeurs et formateurs expérimentés. L'équipe pédagogique joue un rôle crucial en guidant les apprentis dans leur apprentissage théorique, tout en les préparant aux compétences pratiques qu'ils développeront en entreprise.

La prise en charge de l'apprenti en entreprise

En entreprise, c'est le maître d'apprentissage qui prend en charge la formation pratique de l'apprenti. Ce professionnel expérimenté assigne aux apprentis des tâches et des responsabilités qui évoluent au fil du temps, conformément à un plan de progression annuel. Cette planification se fait en collaboration entre l'employeur et le CFA pour garantir une formation complète.

Le temps de formation

Les semaines de formation au CFA totalisent généralement 35 heures. Ces semaines incluent des enseignements techniques et généraux, ainsi qu'une heure dédiée au suivi de l'alternance. La durée totale de la formation varie en fonction du diplôme préparé, avec 10 semaines pour un CAP ou BP, et près de 20 semaines pour un BAC PRO ou BTS.

La certification

À la fin de leur formation, en cas de succès aux examens, les apprentis obtiennent un diplôme ou un titre professionnel reconnu. En cas d'échec, l'apprenti a la possibilité de prolonger sa formation d'un an maximum pour retenter l'examen.

Restez connectés, restez informés

Emplois du temps, notes, évaluations... Tout est sur votre espace personnel Net YPAREO !

Net YPAREO



Coordination entre le CFA et l'entreprise

La synergie entre le CFA et les entreprises est vitale pour le développement professionnel des apprentis et leur insertion réussie dans le milieu du travail. Les éléments suivants sont cruciaux pour cette collaboration :

- **Élaboration de programmes de formation** : Un partenariat étroit entre le CFA et l'entreprise est nécessaire pour concevoir des parcours de formation personnalisés, alliant les exigences professionnelles de l'entreprise aux objectifs éducatifs du CFA ;
- **Suivi continu** : Des échanges réguliers entre le CFA et l'entreprise permettent de suivre l'avancement des apprentis et d'affiner la formation pour répondre aux besoins spécifiques de chacun et aux standards de l'entreprise ;
- **Reconnaissance des acquis** : L'entreprise est déterminante dans l'appréciation des compétences développées par les apprentis, en fournissant des feedbacks constructifs qui aident le CFA à mesurer l'impact de ses programmes ;
- **Insertion professionnelle** : Le CFA et l'entreprise doivent œuvrer conjointement pour une intégration fluide des apprentis dans leur environnement de travail, ce qui comprend leur familiarisation avec les équipes, les pratiques et les protocoles de l'entreprise ;
- **Support éducatif** : Le CFA s'engage à apporter un accompagnement pédagogique adapté aux apprentis face aux difficultés, tandis que l'entreprise peut offrir un mentorat pratique pour relever les défis du terrain ;
- **Application pratique** : Les entreprises offrent un cadre réel pour la mise en pratique des connaissances acquises au CFA, assurant ainsi l'alignement des compétences enseignées avec les réalités du métier ;
- **Évaluations mutuelles** : Des bilans réguliers entre le CFA et l'entreprise permettent de juger la pertinence de la formation et de cibler les améliorations nécessaires, afin d'adapter l'enseignement aux besoins évolutifs du métier ;
- **Validation des qualifications** : Le CFA octroie des certifications aux apprentis qui complètent avec succès leur cursus, et ces dernières sont reconnues par l'entreprise, renforçant l'employabilité des apprentis ;
- **Communication dynamique** : Un dialogue ouvert et continu entre le CFA et l'entreprise est essentiel, il facilite la résolution des problématiques, l'échange des meilleures pratiques et la garantie d'une formation de qualité.

Le document de liaison

Rôle du document de liaison

Le document de liaison est un document clé dans le parcours de formation en apprentissage. Il sert de lien entre les différentes parties prenantes du processus d'apprentissage : l'apprenti, le CFA et l'entreprise. Ce document constitue un outil de suivi, d'évaluation et de communication indispensable.

Chaque acteur doit se l'approprier et mobiliser des moyens pour le faire vivre tout au long de la formation.

Utilité pour l'apprenti

- **Suivi du parcours** : Le document de liaison permet à l'apprenti de suivre ses progrès, de comprendre les compétences acquises et celles à développer ;
- **Réflexion et auto-évaluation** : Il encourage l'apprenti à réfléchir sur ses expériences, facilitant ainsi une meilleure assimilation des connaissances et compétences ;
- **Communication avec les équipes pédagogiques** : Le document de liaison sert de base pour les discussions entre les équipes pédagogiques et l'entreprise, permettant un accompagnement personnalisé ;
- **Reconnaître et valoriser** : À chaque étape de la formation, il est essentiel de reconnaître et de mettre en avant les capacités et les progrès réalisés par l'apprenti.

Utilité pour le CFA

- **Suivi pédagogique** : Le document de liaison aide les formateurs du CFA à suivre les progrès de l'apprenti, assurant une cohérence avec le programme de formation ;
- **Évaluation des acquis** : Il constitue une base pour l'évaluation des connaissances et compétences acquises par l'apprenti ;
- **Amélioration des programmes de formation** : Les informations recueillies via le document de liaison peuvent servir à ajuster et améliorer le programme de formation de l'apprenti.

Utilité pour l'entreprise

- **Adéquation avec les besoins de l'entreprise** : L'entreprise peut suivre l'évolution des compétences de l'apprenti en fonction de ses besoins spécifiques ;
- **Évaluation de la performance** : Le document de liaison permet à l'entreprise de mesurer l'apport de l'apprenti et de fournir un retour constructif ;
- **Planification de la formation** : Il aide l'entreprise à planifier et à structurer la formation pratique de l'apprenti.

Avantages globaux

- **Cohérence et continuité** : Le document de liaison assure une continuité et une cohérence dans la formation, en reliant les apprentissages théoriques et pratiques ;
- **Renforcement des compétences** : Il contribue au développement de compétences transversales et spécifiques ;
- **Engagement mutuel** : L'utilisation du document de liaison renforce l'engagement de toutes les parties dans le succès de la formation.

Moyens mobilisés

- Temps identifiés au CFA pour renseigner le document de liaison à chaque alternance ;
- Echanges réguliers entre les équipes pédagogiques et l'entreprise ;
- Visites en entreprise réalisées par les professeurs de pratique.

Le maître d'apprentissage

Qui est le maître d'apprentissage ?

L'apprenti est obligatoirement suivi par un maître d'apprentissage majeur, qui est soit le chef d'entreprise soit l'un des salariés de l'entreprise.

Quel est le rôle du maître d'apprentissage ?

Le maître d'apprentissage a pour mission d'aider l'apprenti à acquérir les compétences nécessaires pour obtenir le diplôme préparé. Il travaille en collaboration avec le CFA.

Quelles sont les conditions pour être maître d'apprentissage ?

Pour être maître d'apprentissage, il faut remplir l'une des deux conditions suivantes :

1. Posséder un diplôme ou un titre professionnel dans le domaine correspondant au diplôme préparé par l'apprenti, avec un niveau équivalent, et avoir une expérience professionnelle d'au moins 2 ans.
2. Avoir une expérience professionnelle de 3 ans en lien avec la qualification visée par le diplôme préparé, ainsi qu'un niveau de qualification minimum fixé par la commission départementale de l'emploi et de l'insertion.

Combien d'apprentis le maître d'apprentissage peut-il encadrer ?

Un maître d'apprentissage peut superviser jusqu'à 2 apprentis en même temps, plus éventuellement un apprenti redoublant, pour un total de 3 apprentis au maximum.

Peut-il y avoir plusieurs maîtres d'apprentissage pour un apprenti ?

Oui, il est possible que plusieurs employés de l'entreprise partagent le rôle de maître d'apprentissage. Il suffit de désigner un référent qui sera responsable de la coordination avec le CFA.

Je découvre



Le professeur référent

Un professeur référent au sein du CFA est un professionnel expérimenté et compétent chargé d'accompagner et de guider les apprentis tout au long de leur parcours de formation. Son rôle est central et polyvalent, mêlant expertise technique, pédagogie, et suivi personnalisé.

Accompagnement et orientation expertise

En qualité de professionnel au sein du CFA, le professeur référent a pour mission première d'accompagner et de guider les apprentis tout au long de leur parcours de formation. Fort de son expertise technique et pédagogique, il met en œuvre ses connaissances approfondies dans le domaine métier pour assurer une transmission optimale des connaissances et compétences essentielles aux apprentis.

Expertise technique et pédagogique

Le professeur référent détient une vaste expérience professionnelle et une connaissance approfondie de son métier incluant les évolutions, techniques et normes actuelles. Grâce à cette expertise, il veille à transmettre de manière adéquate les connaissances et compétences fondamentales aux apprentis, garantissant ainsi leur montée en compétence.

Interface et collaboration

En tant qu'interface essentielle, le professeur référent établit des relations constructives avec les maîtres d'apprentissage et effectue des visites au sein des entreprises. Il évalue les progrès des apprentis, explique le contenu et l'importance du document de liaison et participe à l'évaluation des épreuves de contrôle en cours de formation (CCF) en collaboration avec l'entreprise.

Partage d'informations et implication collective

Le professeur référent collecte des informations pertinentes qu'il partage avec ses pairs, favorisant ainsi un échange de bonnes pratiques et d'expériences enrichissantes. Il contribue activement aux réunions et aux conseils de classe, apportant son expertise pour optimiser la qualité de la formation dispensée au sein du CFA.

Vos interlocuteurs



Les équipes pédagogiques

Les missions des équipes pédagogiques sont nombreuses :

Conception pédagogique optimale

- Concevoir et structurer de manière efficace et attrayante le contenu de la formation pour favoriser l'apprentissage ;
- Intégrer des éléments ludiques tout en maintenant une structure pédagogique pour rendre la formation accessible.

Facilitation de l'apprentissage

- S'assurer que les participants acquièrent une compréhension approfondie des concepts théoriques et pratiques présentés ;
- Évaluer régulièrement les connaissances des apprenants et mesurer leur progression par rapport aux objectifs éducatifs.

Évaluation et suivi individualisés

- Mettre en place des techniques d'évaluation adaptées pour évaluer le travail des apprenants de manière précise.
- Offrir un soutien individualisé aux apprenants en difficulté d'apprentissage, en organisant des actions de soutien ciblées.

Gestion administrative efficace

- Gérer de manière organisée et précise le document de liaison pour documenter le parcours et les progrès des apprenants, en veillant à sa complétude régulièrement.

Les outils pédagogiques

Le portail Net YPAREO

Le portail Net YParéo est à votre disposition pour suivre en temps réel votre parcours au CFA. À partir de ce dernier, vous pourrez consulter :

- L'emploi du temps ;
- Les notes ;
- Les remarques et appréciations des bulletins ;
- Le récapitulatif des retards et absences.



Vous pouvez y accéder à tous moments

Votre identifiant et votre mot de passe vous seront fournis par le secrétariat pédagogique dès votre entrée en formation.

En cas de perte ou d'oubli, vous pourrez les récupérer auprès du secrétariat pédagogique. Rapprochez-vous de la vie du centre pour vous orienter vers ce service.

La plateforme Moodle

La plateforme Moodle est un outil indispensable tout au long de votre formation. Elle vous permettra de récupérer les supports de cours en cas d'absence et de réaliser le travail obligatoire déposé par vos enseignants pour la partie de votre formation à distance.

Vous pouvez y accéder à tous moments.

Votre identifiant et votre mot de passe vous seront fournis dès votre entrée en formation.

En cas de perte ou d'oubli, vous pourrez les récupérer auprès du secrétariat pédagogique. Rapprochez-vous de la vie du centre pour vous orienter vers ce service.



Le centre de ressources multimédia

Le centre de ressources est un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement. Il est équipé de 24 postes informatiques et permet aux apprenants d'accéder avec leur enseignant à différentes ressources numériques, revues spécialisées, presse, etc.

En cas d'absence d'un enseignant, le responsable du centre de ressources, M. Frédéric ROUFFET, est chargé d'accueillir les apprenants pour les faire travailler sur des supports dédiés ou les initier au numérique.

Le centre de ressources permet également d'accueillir les apprentis qui bénéficient de parcours personnalisés.

En savoir +



La vie au CFA

Des salles dédiées

Le CFA est doté de :

- Ateliers à la pointe de la modernité ;
- Salles de cours équipées ;
- Centres de ressources documentaires et multimédias ;
- Salles SST ;
- Plateaux sportifs.

Restauration

Des locaux accueillants et spacieux permettent aux apprentis de pouvoir déjeuner dans un cadre agréable. Vous aurez la possibilité de choisir un menu à 5 composantes :

- Choix entre 4 hors d'œuvres (cruautés, salade à base de féculents, entrée chaude, charcuterie) ;
- Choix entre 3 préparations protidique (plat cuisiné, snacking ou grillade) ;
- Choix entre 2 garnitures dont un légume et un féculent ;
- Choix entre 4 fromages et produits laitiers ;
- Choix entre 4 desserts ;
- Pain.

Le **coût d'un repas** est de :

- **5,50 € pour les apprentis** (déduction faite de l'aide de 3€ accordée aux apprentis par les opérateurs de compétences pour la restauration des apprentis) ;
- **8,50 € pour les autres apprenants** (stagiaires inscrits sur les actions Qualif Pro, -15ans, Projet Pro, Prépa-Apprentissage, POA, etc.).

Hébergement

L'établissement est doté d'une unité d'hébergement (internat) d'une capacité d'accueil de 180 lits.

Les jeunes y sont accueillis en chambre de 2 à 4 personnes équipées d'un espace de travail et d'une salle d'eau individuelle.

Le coût de l'hébergement s'élève à :

- **20 € par nuitée pour les apprentis** (déduction faite de l'aide de 6€ accordée aux apprentis par les opérateurs de compétences pour l'hébergement des apprentis) ;
- **26 € pour les autres apprenants** (stagiaires inscrits sur les actions Qualif Pro, -15ans, Projet Pro, Prépa-Apprentissage, POA, etc.).

Le foyer socio-éducatif

C'est une association (loi de 1901) qui permet aux apprenants, avec le concours de membres du personnel d'organiser différentes actions éducatives, ludiques, pédagogiques... Le FSE permet la réalisation de différents projets à finalité éducative en participant partiellement ou intégralement au financement de diverses activités. Vous pouvez également vous impliquer dans la gestion, le quotidien de l'association. Les volontaires sont les bienvenus !!

En savoir +



Vie collective

Le règlement intérieur du CFA définit les règles relatives à la vie collective au sein du centre. Chaque apprenti est tenu de s'y conformer.

- **Retard** : L'apprenti doit se présenter à l'heure en formation. En cas de retard ou d'absence, il doit informer la vie scolaire ;
- **Arrêt maladie** : En cas d'arrêt de travail (maladie), l'apprenti doit transmettre un justificatif à son employeur (original) et une copie à la vie scolaire ;
- **Convocations officielles** : De même, pour toutes convocations officielles, l'apprenti doit transmettre un justificatif à son employeur (original) et une copie à la vie scolaire ;
- **Dispense de sport** : Toute dispense de sport doit faire l'objet d'un justificatif présenté au professeur d'EPS et transmis à la vie scolaire ;

L'absence pour tout autre motif nécessite l'autorisation écrite de l'employeur.

Les retards ou absences injustifiés sont signalés par le centre de formation à l'employeur de l'apprenti et, pour les apprentis mineurs, à ses tuteurs légaux également.

En cas de manquements répétés au règlement intérieur et/ou de faits graves, des sanctions pourront être proposées par les membres de la communauté éducative (enseignants, personnel de la vie scolaire, responsables pédagogiques, direction, etc.). Les sanctions sont signalées par le centre de formation à l'employeur de l'apprenti et, pour les apprentis mineurs, à ses tuteurs légaux également.

Les sanctions sont graduelles :

- Avertissement oral ;
- 1e avertissement écrit ;
- 2e avertissement écrit ;
- Dernier avertissement avant exclusion ;
- Exclusion temporaire ;
- Exclusion à titre conservatoire avant présentation devant le conseil de discipline ;
- Conseil de discipline.

Le conseil de discipline peut décider de réintégrer l'apprenti après un engagement ferme et sérieux de sa part ou de l'exclure de l'établissement sur une durée déterminée ou définitive.

Les faits graves peuvent être immédiatement sanctionnés d'une exclusion ou d'un conseil de discipline !

Le passage des examens

Les apprentis sont tenus de se présenter aux examens, qui se déroulent selon deux modalités, en fonction du diplôme visé :

- Par contrôle en cours de formation (CCF) : les évaluations se déroulent tout au long de la formation au CFA. Une évaluation a également lieu au sein de l'entreprise ;
- Par épreuve terminale au cours du mois de juin : toutes les épreuves sont obligatoires, sauf indications spécifiques pour des candidats qui possèdent déjà des diplômes ou dispense d'épreuves.

Règlement intérieur



Accompagnement des apprentis

Un parcours qui s'adapte aux besoins de l'apprenti

A l'arrivée en formation, les responsables pédagogiques établissent avec les apprentis un parcours de formation individualisé dont ils assureront le suivi pendant toute la durée de la formation. Le CFA accompagne :

- Les apprenants en difficultés d'apprentissage ;
- Les apprenants déjà titulaires d'un diplôme supérieur ;
- Les apprenants en formation continue ;
- Les apprenants reconnus travailleurs handicapés.

Accompagnement éducatif et social

Au sein du CFA, l'accompagnement éducatif et social des apprentis est une composante essentielle. Un service d'accompagnement éducatif et social est à la disposition des jeunes, qui peuvent y trouver écoute, conseils et solutions au quotidien.

Le service orientation vous accompagne

Les Conseillers Jeunes et Entreprises (CJE) assurent la relation entre les jeunes et les entreprises. Ils répondent à toute question relative à vos souhaits d'inscription et de poursuite de formation. Ils sont en relation avec les entreprises et proposent une aide à la formalisation du contrat d'apprentissage. Ils accompagnent les apprentis dans leur projet :

- Accompagnement des entreprises ;
- Accompagnement dans les projets d'orientation ;
- Accompagnement dans la recherche d'un emploi ;
- Accompagnement en cas de rupture du contrat d'apprentissage.

Métiers de l'alimentation

Nelly LOPEZ



✉ n.lopez@cfai-aude.fr

☎ 04.68.11.22.00

Métiers de l'automobile

Solenne PATONNIER-MESTRE



✉ s.patonnier-mestre@cfai-aude.fr

☎ 06.16.97.95.70

Métiers des services

Emilie REINA



✉ emilie.reina@cfai-aude.fr

☎ 07.87.16.17.06

Je découvre



L'accompagnement des jeunes en situation de handicap

La formation est un levier essentiel pour l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. À CMA Formation Lézignan-Corbières, nous sommes fermement engagés à offrir des opportunités équitables à tous, indépendamment des défis individuels. Avec le soutien de partenaires tels que l'Agefiph, nous œuvrons pour garantir que chaque personne en situation de handicap puisse accéder à une formation de qualité, adaptée à ses besoins et aspirations.

La reconnaissance du handicap

La reconnaissance de handicap permet de bénéficier de droits qui seront mis en œuvre en concertation et en appui avec les partenaires (Agefiph, Cap Emploi etc.). La reconnaissance de handicap permet, également, à l'employeur d'être soutenu financièrement dans la mise en œuvre des compensations nécessaires.

L'accessibilité des lieux

L'établissement est accessible aux personnes en situation de handicap.

Le référent handicap

Vous trouverez un référent handicap qui assure le suivi de l'ensemble des apprentis en situation de handicap et les accompagne dans leurs démarches. Le référent handicap a pour mission de vous accompagner tout au long de la formation afin de sécuriser votre parcours, en mettant en place les moyens de compensation adaptés. Elle est l'interlocutrice privilégiée des apprenants, de leurs familles et des entreprises pour la prise en compte de la situation de handicap.

En savoir +



CMA FORMATION

📍 LÉZIGNAN-CORBIÈRES

Procédure d'accueil des jeunes en situation de handicap

Étape 1 : Évaluation de la faisabilité du projet

Lorsque qu'un prospect mentionne une situation de handicap lors de l'entretien initial d'explicitation, le Conseiller Jeunes et Entreprises (CJE) enregistre cette information sur la fiche d'entretien et en informe la référente handicap. La référente handicap, en collaboration avec le CJE et du responsable pédagogique, procède à une évaluation de la faisabilité du projet du candidat, en tenant compte de sa situation de handicap et du choix de formation. Si la faisabilité n'est pas confirmée, elle oriente le candidat vers d'autres partenaires potentiels.

Étape 2 : Évaluation des besoins

Notre référente handicap est chargée de l'évaluation des besoins en collaboration avec l'apprenti et, le cas échéant, les partenaires concernés tels que l'employeur ou l'AGEFIPH. En fonction de la nature du handicap, elle peut organiser une réunion impliquant l'employeur, le candidat, les éducateurs éventuellement issus du secteur médico-social, ainsi que le CFA.

Étape 3 : Adaptation du parcours pédagogique

Cette étape implique la mise en place d'adaptations techniques et pédagogiques dans le cadre de la compensation du handicap, ainsi que la rédaction d'une procédure de suivi individualisé. Les informations pertinentes sont communiquées à l'équipe pédagogique. Pendant toute la durée du parcours, la référente handicap peut, en concertation avec l'apprenti, établir un contact avec le maître d'apprentissage afin de coordonner la prise en charge et de favoriser une communication régulière entre le CFA et le lieu d'apprentissage.

Étape 4 : Accompagnement dans la formation

La référente handicap s'assure de la mise en place effective des aménagements pédagogiques et techniques définis dans la procédure de suivi individualisé par l'équipe pédagogique. La procédure de suivi individualisé peut être réexaminée en fonction de l'évolution de la situation.

Étape 5 : Organisation des évaluations / Inscriptions aux examens

La référente handicap travaille en étroite collaboration avec les responsables pédagogiques pour garantir que les conditions d'évaluation de l'apprenti respectent les directives établies par les autorités compétentes (inscription, passage des épreuves auprès du SIEC, des maisons des examens, en coordination avec les inspecteurs, etc.).

Les aides à destination des apprentis

La carte d'étudiant des métiers

Les apprentis de moins de 26 ans peuvent demander à leur CFA une carte d'étudiant des métiers, utilisable dans toute la France et valable durant toute la durée de leur contrat. Elle permet de donner aux alternants le statut d'étudiant. Elle propose plusieurs avantages, parmi lesquels des réductions de tarifs concernant les transports, les activités sportives et culturelles et la restauration rapide.

L'aide mobili-jeune

Les apprentis de moins de 30 ans peuvent bénéficier d'une aide pour payer une partie de leur loyer. Délivrée par Action Logement, l'aide mobili-jeune peut être versée durant trois ans, mais doit faire l'objet d'une nouvelle demande chaque année.

L'avance Loca-pass

Louer un logement implique généralement le versement d'un dépôt de garantie, dont le montant peut atteindre un mois de loyer. Pour permettre aux apprentis qui ne possèdent pas cette somme de pouvoir signer leur bail, Action Logement propose d'avancer leur dépôt de garantie. Cette aide, plafonnée à 1.200 euros, prend la forme d'un prêt à taux zéro, remboursable sur 25 mois.

L'aide au financement du permis de conduire

Tout apprenti majeur peut bénéficier d'une aide de 500 euros pour passer son permis de conduire, octroyée par l'intermédiaire du CFA. Pour l'obtenir, les apprentis doivent remplir un dossier composé d'un formulaire de demande d'aide, accompagné d'une photocopie de leur carte d'identité, passeport ou titre de séjour ainsi qu'une copie de la facture de l'école de conduite.

L'aide au premier équipement pédagogique

Un financement pour les frais de premier équipement pédagogique nécessaire à l'entrée en formation lorsque celle-ci requiert un équipement professionnel spécifique pourra vous être octroyé. Quelques exemples : mallette de couteaux, ciseaux, logiciels spécifiques et nécessaires au suivi de la formation, etc.

Cette aide au 1er équipement d'un montant maximum de 500 € peut vous être attribuée par les opérateurs de compétences OPCO. Elle est versée en fonction du diplôme et du métier préparé.

Pour favoriser l'enseignement à distance, le forfait de premier équipement pourra être utilisé pour l'achat de matériel informatique (ordinateur portable, tablette, clé 4 G) mis à disposition de jeunes pour leur permettre de suivre leur enseignement à distance et ne disposant pas de ce matériel.

En savoir +



Les droits et les devoirs des apprentis

Les droits

- Vous percevez une rémunération ;
- Vous bénéficiez d'une couverture sociale : vous êtes affilié au régime de protection sociale dont dépend votre employeur, vous bénéficiez des congés maladie et de maternité/paternité ;
- Vous avez droit aux congés payés : soit 5 semaines par an auxquelles s'ajoutent 5 jours de congés supplémentaires pour préparer les examens ;
- Vous avez droit à une période d'essai de 45 jours au moment de votre embauche ;
- Vous bénéficiez d'un examen médical dans les deux mois qui suivent votre embauche ;
- Vous pouvez participer aux élections professionnelles de l'entreprise (si vous remplissez les conditions d'électorat et d'éligibilité) ;
- Vous suivez une formation en CFA et en entreprise en exécutant des tâches correspondant au diplôme ou titre préparé.

Les devoirs

En tant qu'apprenti, vous vous engagez à :

- Assister aux cours dispensés au CFA ;
- Être présent chez votre employeur et à respecter les horaires de travail qui figurent dans votre contrat ;
- Effectuer les travaux qui vous sont confiés par votre employeur ;
- Respecter les règlements intérieurs, les consignes et le matériel, au sein du CFA comme chez votre employeur ;
- Vous présenter aux examens ;
- Transmettre les justificatifs nécessaires en cas d'absence.

En savoir +



Mobilité internationale

Programme Erasmus+

A travers le programme Erasmus+, la CMA Occitanie s'engage activement à offrir à ses apprentis l'opportunité de découvrir les nombreux bénéfices d'une expérience sociale et professionnelle à l'étranger. Cette expérience constitue véritablement une occasion pour les jeunes de développer leur maturité et d'enrichir leur vision professionnelle, parfois même leur projet de vie. Même si les objectifs linguistiques ne sont pas la priorité, il est indéniable que l'immersion constante dans un contexte culturel étranger favorise le développement de compétences en communication et renforce la capacité à s'adapter à des environnements changeants, offrant ainsi aux apprentis une opportunité unique d'explorer l'Europe tout en développant leurs compétences professionnelles.



Le Programme de Mobilité Internationale vise à élargir les horizons des apprentis en les exposant à des environnements de travail internationaux et à des cultures différentes. Grâce à des partenariats solides avec des entreprises d'accueil et des organisations à travers l'Europe, les apprentis auront la possibilité de vivre une expérience professionnelle enrichissante tout en validant des composantes essentielles de leurs diplômes.

Les frais de déplacement et de séjour sont pris en charge par la bourse mobilité Erasmus+.

La référente mobilité

Vous trouverez, au CFA, une référente mobilité qui assure le suivi de l'ensemble des mobilités des apprentis. Son rôle est prépondérant dans la mise en œuvre de la mobilité puisqu'elle coordonne les aspects logistiques, administratifs, partenariaux et pédagogiques de la mobilité des apprentis.

Je découvre



Concours métiers

Worldskills

Le concours Worldskills est un concours national qui a lieu tous les deux ans. Tous les jeunes qui ont moins de 23 ans l'année de la compétition mondiale peuvent participer, quels que soient leur formation et leur statut. Chaque année, plus de 6000 candidats participent à ce concours, couvrant une large palette de plus de 60 métiers différents. Le concours se déroule en plusieurs étapes, à savoir les épreuves départementales, régionales, et nationales. Les candidats sont amenés à travailler sur un sujet imposé et sont évalués selon une grille de notation rigoureusement définie.

Ce concours donne une vision globale et concrète des métiers et compétences d'aujourd'hui dans neuf secteurs de l'économie : saveurs, mobilité, construction, communication et numérique, industrie, services et proximité, hôtellerie-restauration propreté, végétal et arts.



Les compétitions internationales WorldSkills sont la WorldSkills Competition (compétition mondiale) et l'EuroSkills (compétition européenne). Elles sont organisées tous les deux ans dans un pays différent.

Meilleurs Apprentis de France

Ce concours connaît une croissance assez exceptionnelle sur l'ensemble du territoire national puisque plus de 5500 candidats s'inscrivent chaque année dans plus de 120 métiers. Il s'adresse aux jeunes âgés de moins de 21 ans, en formation initiale (CAP, BAC PRO) provenant d'établissements publics ou privés, sous statut scolaire ou sous contrat d'apprentissage. Il est organisé par la Société nationale des Meilleurs Ouvriers de France sous l'égide du Ministère du Travail et du Secrétariat d'état chargé du Commerce, de l'Artisanat et de la Consommation et de l'Économie Sociale.

En savoir +



L'égalité professionnelle

Notre engagement envers la féminisation des métiers de l'artisanat

En franchissant les portes de notre centre de formation, vous rejoignez une communauté engagée pour l'égalité des genres dans les métiers de l'artisanat. Historiquement perçu comme un domaine masculin, certains métiers (maintenance des véhicules, boucherie, etc.) connaissent aujourd'hui une transformation significative, marquée par l'augmentation de la participation féminine. Cette évolution n'est pas seulement un signe de progrès social, mais aussi un enrichissement indispensable pour notre secteur.



Favoriser l'inclusion

Les apprenties apportent de nouvelles perspectives, compétences, et innovations nécessaires à l'évolution et à la modernisation de nos métiers. Nous sommes convaincus que la diversité et l'inclusion sont des moteurs de succès et de créativité, permettant de relever les défis contemporains de l'artisanat avec efficacité et ingéniosité.

Trophée "Madame Artisanat"

Ces trophées, organisés par les Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA), célèbrent les parcours inspirants des femmes qui contribuent à faire de l'artisanat un secteur innovant et dynamique. Que vous soyez cheffe d'entreprise, salariée ou en apprentissage, vous pouvez candidater dans l'une des trois catégories suivantes :

- **Madame Artisanat** pour les femmes dirigeantes d'entreprise artisanale ;
- **Madame Apprentie** pour les jeunes femmes en formation dans un établissement "CMA Formation" ;
- **Madame Engagée** pour celles qui contribuent au rayonnement de l'artisanat à travers des initiatives exemplaires.



Je découvre





CMA FORMATION

 **LÉZIGNAN-CORBIÈRES**

22 avenue des Genêts
11200 Lézignan-Corbières

cma-formation-lezignan-corbieres.fr